



Grand retour du concours *Les Aliments du Québec dans mon panier!* du 7 au 27 août prochain. Participez en grand nombre pour faire rayonner les produits d'ici dans vos commerces!

Guide du participant • Fournisseur

À qui s'adresse ce guide?

Ce guide du participant fournisseur servira d'aide-mémoire pour aider les partenaires qui s'inscrivent dans le cadre du concours. Vous y trouverez les catégories pour cette édition, les différentes étapes à réaliser afin de présenter votre projet de merchandising de la façon la plus efficace possible, ainsi qu'un calendrier des dates importantes à retenir.

Nos quatre catégories en 2023

Pour cette 8^e édition, vous êtes toujours invité à faire preuve d'originalité et d'efficacité dans votre merchandising, peu importe le partenaire choisi. Pour augmenter vos chances de vous distinguer parmi les meilleurs projets, il est possible de vous qualifier dans deux ou même trois catégories dans le cadre d'un seul et même projet de merchandising!

1 Commerce de proximité

Cette catégorie regroupe les magasins de moins de 10 000 pi².

2 Grande surface

Cette catégorie représente les magasins de 10 000 pi² et plus.

3 Produit régional

Les participants de cette catégorie doivent présenter un aliment produit ou transformé dans la même région administrative que leur commerce.

4 Vote du public

Tous les participants au concours se qualifient à la catégorie *Vote du public*. Pour la quatrième année consécutive, les consommateurs sont invités à participer à notre concours en votant pour leur projet de merchandising favori. De plus, ceux-ci ont la chance de mettre la main sur l'un des cinq prix de 1000\$ de produits alimentaires d'ici.



Prix et reconnaissance

Les gagnants du concours *Les Aliments du Québec dans mon panier!* auront l'opportunité de faire rayonner leur partenariat dans leur région grâce aux prix ci-dessous :

- 5000 \$ en valeur publicitaire dans la région du détaillant ;
- Une capsule à *TVA en Mouvement* qui consiste en une vidéo de deux minutes présentant leur initiative (cette vidéo pourra être réutilisée par les participants) ;
- Un article dans *La Presse+* ;
- Un trophée lors de la soirée de remise de prix, le vendredi 3 novembre, pour souligner leur excellent travail ;
- Et plus encore !

Inscription

Avant de s'inscrire

La première étape est de trouver un partenaire avec qui unir vos forces afin de présenter l'un de vos produits vérifié par Aliments du Québec ou reconnu par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV). Visitez le cartv.gouv.qc.ca pour plus de détails.



Important: Si le produit que vous désirez présenter n'est pas vérifié par Aliments du Québec, celui-ci doit le devenir avant le début du concours, le 7 août 2023. Prenez note qu'il y a un délai de 10 jours afin de procéder à la vérification du produit sélectionné.

- **Si vous êtes déjà un adhérent**, veuillez soumettre à la vérification le produit à partir du tableau de bord de votre compte adhérent. Le produit doit afficher le logo de sa marque de certification. Si ce n'est pas le cas, l'entreprise adhérente doit faire l'achat d'étiquettes autocollantes.



- **Si vous n'êtes pas adhérent**, vous devez compléter votre inscription via le site Web d'Aliments du Québec et soumettre votre produit en évaluation. Pour plus d'informations, veuillez consulter la page alimentsduquebec.com/fr/processus-de-verification.

Assurez-vous que le produit sélectionné sera disponible en quantité suffisante chez le détaillant durant la période du concours. Lorsque votre partenariat est établi, déterminez la personne responsable du projet dans votre établissement qui sera en contact avec la personne-ressource chez le détaillant. La personne responsable du projet peut être vous-même ou l'un de vos employés. L'exécution est un facteur de réussite indéniable.

Pour s'inscrire

Le formulaire d'inscription sera envoyé par le détaillant. Assurez-vous de fournir les informations suivantes à votre partenaire :

Personne-ressource

- Nom de l'entreprise et adresse complète ;
- Nom et prénom du responsable de votre côté ;
- Courriel et téléphone ;
- Région administrative de l'entreprise.

Produit

- Nom du produit ;
- Marque et format ;
- Code CUP à 12 chiffres*.

* Exemple : 987654321098





Déroulement

Avant le début du concours

Une fois l'inscription envoyée par votre détaillant, planifiez une rencontre avec ce dernier pour élaborer votre projet. Dans le but d'appuyer votre détaillant et d'augmenter vos chances dans le vote du public, n'hésitez pas à préparer une stratégie de communication. Cela peut inclure :

- Des publications sur les réseaux sociaux ;
- De l'affichage en magasin ;
- La seule limite : votre créativité !

Au plus tard la fin de semaine avant le début du concours, les 5 et 6 août, commencez à monter l'espace de merchandising chez le détaillant afin d'être prêt pour la première journée du concours, le lundi 7 août ! Profitez de l'occasion pour prendre des photos.

Pendant le concours

Vous pouvez organiser diverses activités pour mettre votre produit en valeur, comme des dégustations, une activité à l'extérieur de votre magasin, etc. N'oubliez pas de nous envoyer des photos de vos activités pour les ajouter à votre fiche !





Après le concours

Les finalistes seront annoncés au plus tard au début du mois d'octobre. Si vous êtes finaliste, vous devez être en mesure de refaire votre installation chez le détaillant lorsque notre équipe de production ira prendre des photos dans le commerce. Ces images seront présentées lors de la soirée de remise de prix au Congrès de l'ADA, le vendredi 3 novembre 2023, au Manoir Richelieu à Charlevoix.

Si vous êtes finaliste, votre présence au Congrès de l'ADA est recommandée car les gagnants seront dévoilés lors de la remise de prix. Pour les gagnants, les entrevues pour les capsules vidéos seront tournées le lendemain, le samedi 4 novembre, au Manoir Richelieu.

Dates importantes

8 mai 2023

Début des inscriptions

17 mai 2023

Lancement officiel des inscriptions
au Château Laurier, à Québec

7 au 27 août 2023

Période de déroulement du concours

28 août 2023

Les participants recevront, par courriel,
le document *Bilan des activités*

8 septembre 2023

Date limite pour nous acheminer
le *Bilan des activités*

3 novembre 2023

Dévoilement des gagnants lors de la
soirée de remise de prix au Congrès
annuel de l'ADA

Contact

Stéfany Archambault
Directrice, Évènements
et partenariats

sarchambault@adaq.qc.ca

514 982-0104, poste 237